



CONTRAT DE LOCATION

Salle Communale

Abri PCi

Cantine

Nom :

Adresse :

Natel :

Nbre pers. :

Date :

Location :

La demande de location doit être adressée au secrétariat au moins un mois à l'avance en précisant la nature de la manifestation.

Pour visiter les locaux, s'adresser à l'employé communal, M. Asani, 079.688.99.73,
5 jours avant la manifestation.

Les frais d'électricité sont compris dans le forfait pour autant que l'on en fasse une utilisation normale. (Pour les concerts avec gros moyens, une tarification adaptée doit être négociée).

La sous-location est interdite.

Afin de préserver la tranquillité du voisinage, **dès 22 heures en semaine (y compris le dimanche) et dès 23 heures le samedi**, il est instamment demandé au locataire de prendre toutes les mesures nécessaires, afin de prévenir tout bruit excessif.

En cas problème, l'intervention des forces de l'ordre pourra être demandée par les autorités communales ou sur plainte du voisinage.

La Municipalité rend attentif le locataire aux nouvelles règles de stationnements en vigueur dans le village.

- **Le stationnement des véhicules est autorisé sur les places officielles.**
- **Le stationnement des véhicules hors des places officielles est autorisé uniquement pour charger et décharger du matériel.**
- **Les locaux sont reconnus avant toute utilisation par le locataire responsable et un représentant de la commune.**
- **Le locataire est tenu de restituer les locaux et le mobilier comme il les aura trouvés à son arrivée.**
- **Le locataire est responsable des dégâts occasionnés aux locaux loués.**
- **Merci de ne pas laisser sur place vos sacs poubelles.**

D'entente avec le responsable communal, un état des lieux sera effectué après la manifestation.

Bursinel, le

Au Nom de la Municipalité :

Le Locataire :